L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales

Avril / Mai 2024
N°78

SOMMAIRE

Page 2
Conseils municipaux
Page 3
Job été, Elections Européennes
Page 4
Esprit village
Page 5
Centrale hydroélectrique
Page 6
Frelons Asiatiques, M.A.M, Travaux toilettes
Page 7
Rencontre gendarmerie, 8 mai 45,
Page 8
Incivilités, Archives communales
Page 9
Expo photos, Soirées théatre, Fête de la musique
Page 10
Foyer rural, Club des gorges, AAPPMA
Page 11
ACCA, Don du sang
Page 12
Patrimoine culinaire,Jeux , Solution
Page 13
Le coin des professionnels
Page 14
Infos pratiques, Congés annuels
Suplément : DICRIM

EDITORIAL

Du Pré Champon… à la rue de la Matinière, genèse d'un projet…

La construction du Pré Champon touche à sa fin. En avril, le promoteur Novelia a déjà livré deux maisons individuelles et six appartements. Début juin, tout sera quasiment tout terminé. Les espaces publics, comme convenu, seront dans la foulée rétrocédés à la commune.

Douze ans se sont écoulés entre les prémices et la finalisation de ce projet, trois conseils municipaux auront été acteurs de sa mise en œuvre.

Un article dans cet Echo des Gorges retrace toutes les étapes importantes et décisions prises par les différentes municipalités.

Albert Glénat, en 2012, en fin de ses deux mandats , avait été audacieux et visionnaire en faisant l'acquisition de cette parcelle. Il préparait le terrain pour ceux qui allaient lui succéder. La maxime « Gouverner, c'est prévoir », qui plaisait bien à Albert revêt aujourd'hui tout son sens.

Le Conseil municipal suivant a construit, défini le projet. Il a confronté ses ambitions aux contraintes réglementaires, au soutien des différents opérateurs, aux réalités économiques du monde de la construction et de l'habitat. Parti d'une volonté de construire un quartier intergénérationnel avec différents types de logements, différents modes d'accès au logement, le conseil municipal d'alors a pris conscience que son projet ne correspondait pas aux attentes des opérateurs et constructeurs publics ou privés d'alors. Le projet était novateur, fort. Les soutiens, les accompagnements étaient faibles. Il s'est alors concentré sur les aspects architecturaux, paysagers et urbains, pour faire en sorte que ce nouveau quartier s'intègre le mieux possible à l'existant. Il a aussi préparé les modalités et conditions de mise en œuvre de ce projet, pour que chaque acteur ait une feuille de route la plus précise possible.

Le Conseil municipal actuel a réalisé la mise en œuvre de ce projet. Il a validé le projet d'aménagement du promoteur en vérifiant que celui-ci correspondait bien au cahier de recommandations et prescriptions architecturales, urbaines et paysagères bâti par le conseil municipal précédent. Il a vendu ce tènement au promoteur qui a engagé le processus de construction. Il a poursuivi le dialogue avec le promoteur pour faire les ajustements nécessaires de la phase de construction dans une période pas toujours simple du COVID et de la crise de l'immobilier. Une des maisons de cet aménagement deviendra une maison d'assistantes maternelles, choix acté par le Conseil municipal en octobre 2022. Ce quartier ne sera pas uniquement résidentiel, il offrira aussi des services : une belle manière de l'intégrer à notre village.

Le projet est arrivé à son terme. Il va plaire à certains, peut-être moins à d'autres... Pour certains nous serons allés trop loin en terme de densification, pas assez pour d'autres. Les différents types d'habitats, les qualités architecturales et urbaines vont être louées par certains, critiquées par d'autres. Ce qui est sûr, c'est que derrière ce projet, il y a des heures et des heures de discussions, de rencontres, de travail d'études, de réalisation de partenaires des collectivités, de professionnels de l'urbanisme, de l'habitat, et des élus de la commune.

Un projet comme celui-ci est tout sauf un long fleuve tranquille. Il montre combien l'action municipale doit s'inscrire dans le temps long pour mener à leur terme des projets ambitieux, et comment chaque élu reste à son niveau un petit maillon de notre histoire communale.

Le plaisir de voir un projet s'achever ne doit pas nous faire oublier toute l'humilité que nous nous devons d'avoir en tant qu'élus de notre commune … et de notre intercommunalité.

Patrice Ferrouillat , Maire

Points évoqués lors du Conseil municipal du 12 mars 2024

I/ TE38 – Éclairage public – Transfert de la compétence

L'éclairage public est une compétence optionnelle proposée par TE38, auquel la commune adhère déjà au titre de sa compétence « études générales »

Considérant qu'il est de l'intérêt propre de la commune de confier à TE38 la maîtrise d'ouvrage des travaux et la maintenance des installations d'éclairage public ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention, décide de solliciter la prise d'effet du transfert de la compétence optionnelle éclairage public et autorise Monsieur le Maire à signer avec TE38 la convention pour la mise à disposition des biens relatifs au transfert de la compétence éclairage public.

II/ TE38 – Éclairage public – maintenance éclairage public – Niveau de maintenance forfaitaire et participation financière communale

La contribution obligatoire à la maintenance forfaitaire de l'éclairage public est fonction du niveau de maintenance choisi pour l'année et est fixée actuellement de la manière suivante :

CATEGORIE DE LUMINAIRE	CONTRIBUTION COMMUNALE Coût moyen de référence (CMR)	
	TICFE-C perçue par TE38	TICFE-C non perçue par TE38
Niveau 1 - BASILUM		
LED	6,00 €	9,00 €
Luminaire classique	12,50 €	18,75 €
Niveau 2 - MAXILUM		
LED	7,00 €	10,50 €
Luminaire classique	15,50 €	23,25 €

Considérant que la contribution demandée est calculée sur la base de l'inventaire annuel du patrimoine communal réalisé au 1er janvier de l'année N.

Considérant que dans le cas où des interventions non comprises dans la maintenance forfaitaire doivent avoir lieu sur le territoire de la commune, une participation communale aux dépenses réalisées par TE38 pour les interventions hors forfait sera demandée à la commune et sera fixée de la manière suivante :

Contribution communale aux interventions hors forfait	
TICFE-C perçue par TE38	TICFE-C non perçue par TE38
50% du coût HT de l'opération	75% du coût HT de l'opération

Considérant que pour l'ensemble des interventions hors forfait, une **contribution obligatoire aux frais de gestion** sera demandée en sus à la commune et sera fixée de la manière suivante :

Contribution communale aux frais de gestion des interventions hors forfait	
TICFE-C perçue par TE38	TICFE-C non perçue par TE38
4% du coût HT prévisionnel	6% du coût HT prévisionnel

Considérant qu'elles seront appelées en une fois au cours du 2ème trimestre de l'année N+1 ;

Le Conseil Municipal à 9 voix pour (1 absention), décide d'opter pour le **Niveau 1 – BASILUM** de maintenance sur le territoire communal au regard des besoins dudit territoire.

III/ Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Cette délibération est également proposée lorsqu'il s'agit de créer les emplois permettant aux agents de bénéficier des avancements de grade.

Dans le cadre de la promotion interne, le Maire *p*ropose à l'organe délibérant la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet, à raison de 15.16/35èmes (fraction de temps complet),

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi d'adjoint administratif de 1ere classe relevant de la catégorie hiérarchique C,

Conformément à l'article L.2 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel.

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer l'emploi permanent d'adjoint administratif de 1ere classe.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 1ere classe, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif de 1ere classe *à temps non complet à raison de 15.16/35ème*, de catégorie *C*, de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs à compter du 01/01/2024

Points évoqués lors du Conseil municipal du 08 avril 2024

I/_Demande de subvention pour la fourniture, la pose de l'abri et de la réalisation de la dalle support nécessaire auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes

La Région Auvergne Rhône Alpes accompagne les communes pour le confort des usagers des transports lors de leur attente, en leur proposant une information plus complète ainsi que la possibilité de s'asseoir et d'être protégés des intempéries.

Toute commune, dont au moins un arrêt des lignes régionales régulières ou scolaires se situe sur son périmètre, est susceptible d'être éligible.

La place de l'école et de la mairie de Cognin les Gorges, dans la future organisation recevrait 11 arrêts : 1 arrêt pour la ligne Saint Marcellin (MRC10), 2 arrêts pour la ligne Collège de Vinay (VIN04), 4 arrêts pour la ligne concernant la desserte des Ecoles de Saint Gervais, Rovon et Cognin les Gorges (PGERA) et 4 arrêts pour la ligne scolaire Cognin les Gorges /Malleval en Vercors (PCOGA).

La Région prend en charge la fourniture et la pose de l'abri et prend en charge 80% des coûts de réalisation de la dalle support nécessaire pour poser l'abri. La dalle sera réalisée par la commune de Cognin les Gorges. Dans le cadre de l'aménagement global, le coût des travaux pour la réalisation de cette dalle s'élève à 35 772,55€ HT.

Planning de réalisation : 2éme trimestre 2025

Le Conseil municipal décide de solliciter l'aide de la Région pour la fourniture et la pose d'un abribus , pour la prise en charge de 80 % des coûts de la réalisation de la dalle support nécessaire pour poser l'abri.

II/ Approbation charte PNRV

Le Parc Naturel Régional du Vercors doit renouveler son label à l'échéance de fin 2024. La procédure de renouvellement a débuté fin 2017, et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2024-2039.

La Charte 2024-2039, constituée d'un rapport, d'un plan de Parc avec deux zooms territoriaux, d'un cahier des paysages et d'annexes, a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

Elle est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'études, soit 106 communes, 6 villes-portes, 9 intercommunalités et 2 départements. Chaque collectivité approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Vercors.

Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes délibérera ensuite sur la Charte et sur le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement du Vercors en Parc Naturel Régional auprès de l'État, pour une durée de 15 ans.

Pour finir, la charte sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc Naturel Régional.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc Naturel Régional du Vercors, adressée par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et en avoir délibéré, approuve, sans réserve, la Charte du Parc Naturel Régional du Vercors 2024-2039 ainsi que ses annexes, dont les statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Vercors.

Retrouvez l'integralité des comptes rendus des Conseils municipaux sur notre site : www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org, également consultables en Mairie.

RAPPEL : JOB D'ETE !

Si vous avez entre **16 et 18 ans** et que vous cherchez un petit job d'été, la commune de Cognin-les-gorges organise un chantier jeune pendant une semaine à déterminer entre le 7 et le 19 juillet 2024.

Si vous êtes intéressés par le projet, veuillez envoyer vos candidatures à la mairie :
mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Candidatures à envoyer avant le 30 mai 2024

ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections Européennes auront lieu le dimanche **9 juin 2024**, elles sont dites au suffrage universel **à un tour.**

Si vous ne pouvez vous rendre disponible ce jour là vous pouvez donner une procuration à une personne de votre entourage pour voter à votre place. Si elle n'est pas inscrite dans la même commune que vous, cela ne pose aucun problème, toutefois elle devra se rendre dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Pour la commune de Cognin-les-Gorges le bureau de vote sera établi à la mairie et il sera ouvert de 8 heures à 18 heures. Munissez vous de votre carte d'électeur si vous la détenez et d'une pièce d'identité.

Enfin, si des habitants veulent tenir le bureau de vote durant une période de la journée, faites vous connaître auprès du secrétariat de la mairie dans les meilleurs délais

DE PRE CHAMPON A ESPRIT VILLAGE...

De Pré Champon à Esprit Village, petit historique de la génèse du projet :

Avril 2013 : Première discussion entre Albert Glénat et Bernard et Denise Champon, propriétaires des parcelles B1922 de 10289m2 et B1923 de 290m2.

Conseil municipal du 1er juillet 2013 :

Lancement d'une procédure de modification du POS afin de rendre urbanisable les deux parcelles ci-dessus, plus d'autres éléments entrant dans ce cadre. Choix du cabinet EPODE

Conseil municipal du 2 août 2013 :

Décision prise d'acheter ce terrain à Denise et Bernard Champon pour un prix forfaitaire de 180 000€ en vue d'élaborer un projet de construction mixte d'accession à la propriété et de bâtiments locatifs intergénérationnels, dans le cadre de la révision du POS.

Conseil municipal du 7 janvier 2014 :

Approbation de la modification du POS qui permet l'urbanisation de ces deux parcelles, plus des parcelles attenantes.

Automne 2014 à automne 2015 :

Accompagnement de la commune pour définition d'un projet d'urbanisation et de construction de logements à destination de locataires et acheteurs intergénérationnels. La commune a des difficultés à trouver des opérateurs qui souhaitent porter ces types de projets. Les opérateurs publics, frileux, le feraient à la condition que la commune leur cède gracieusement le terrain.

Dans le même temps, la loi ALUR du 14 Mars entérinne la caducité des POS qui n'ont pas été transformés en PLU avant le 31/12/2015. Cette modification législative fait que le travail de modification du POS mené sous le précédent mandat ne sert plus à rien.

Le Conseil municipal décide alors d'entrer dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. Dans le même temps, il sera mené une réflexion sur l'aménagement du terrain Champon, afin d'en définir les enjeux et les objectifs à atteindre.

Conseil municipal du 24/11/2015 :

Délibération de prescription pour l'élaboration d'un PLU. Lancement d'une consultation pour recruter un bureau d'étude pour l'élaboration du PLU.

Conseil municipal du 10 mai 2016:

Choix du prestataire pour l'élaboration du PLU. Dans la mission a été rajouté le travail spécifique sur l'aménagement du Pré Champon.

Réunion publique du 20 avril 2017 :

Première réunion publique sur le PLU où la question de l'urbanisation du Pré Champon est abordée.

Conseil municipal du 18 juillet 2017

Présentation du cahier des charges qui sera envoyé aux promoteurs contactés et intéressés par le projet d'urbanisation du Pré Champon. Six promoteurs susceptibles d'être intéressés par ce projet.

Réunion du 10 octobre 2017

La commune a reçu les deux candidats, Isère Habitat /Toposcope et Novélia/ISIS pour présentation de leur projet.

Conseil municipal du 16 octobre 2017:

Le Conseil Municipal, suite à l'audition des candidats, a retenu la candidature de Novélia /Isis . Cet engagement n'a pour l'instant rien de contractuel : la commune et le candidat s'engagent à collaborer pour préparer l'Orientation d'Aménagement et de Programmation qui sera alors le document qui liera la commune et le promoteur. Des réunions de travail sont prévues début 2018.

Conseil municipal du 26 mars 2018:

Adaptation de la prestation initiale d'accompagnement dans le cadre de l'étude d'aménagement de l'OAP Pré Champon, du fait de l'évolution du processus de projet et des nouveaux besoins qui sont apparus: rédaction d'un Cahier de Recommandations et de Préscription Architecturales Urbaines et Paysagères, accompagnement de la commune dans la négociation et la rédaction de l'acte de vente, et sur le permis d'aménager.

Eté Automne 2018:

Temps qui a permis l'élaboration du compromis de vente avec le promoteur Novelia. La commune a pris comme notaire Maître Lintanff de Saint Marcellin. Les parties se sont entendues pour la réalisation d'un programme d'habitat mixte comprenant environ 22 logements collectifs ou intermédiaires et 8 lots à bâtir au maximum pour de l'habitat individuel. Ce projet immobilier devra atteindre un certain niveau de qualité architecturale et paysagère. Le cahier des charges de recommandations et de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères (CRPAUP) qui définit ce niveau de qualité sera annexé au compromis.

Le promoteur s'engage à transcrire ce cahier des charges dans le règlement de lotissement, à accompagner les acquéreurs des lots à bâtir lors de la préparation de leur permis de construire pour les sensibiliser au contenu de ce cahier des charges , à annexer ce cahier des charges aux actes de vente des lots à bâtir.

La société Novelia rétrocédera la voirie interne à la commune à titre gratuit.

La délivrance par la commune d'un permis d'aménager et permis de construire au promoteur conforme au CRPAUP engagera alors les deux parties dans la transaction définitive.

Conseil municipal du 5 Novembre 2018:

Présentation du compromis de vente au Conseil municipal qui autorise le maire à sa signature.

Janvier 2019: Signature du compromis de vente à hauteur de 300 000€.

Printemps 2019 / hiver 2020: Aller / retour entre la commune / le promoteur et son architecte pour l'élaboration d'un permis d'aménager qui convienne aux deux parties.

Avril 2020: Première proposition de permis d'aménager

avec construction des maisons individuelles par le promoteur. Le promoteur ne vendra plus des lots libres, mais il proposera des maisons individuelles à l'achat. Il demande de pouvoir construire 10 villas à la place des 8 lots libres initiaux. Ce choix limite les propositions, mais cadre la qualité générale du projet. Cette évolution est validée par le Conseil municipal.

26 juin 2020 : Présentation d'un aménagement en plan masse qui correspond à quelques retouches près à l'aménagement final.

14 septembre 2020: Présentation au Conseil municipal du projet de permis d'aménager de Pré Champon. Validation du Conseil municipal avec quelques réserves.

Décembre 2020 :Délivrance du permis d'aménager au promoteur Novelia

Printemps 2021 : Lancement de la campagne de vente du promoteur, mise en place des affichages pour la vente.

Conseil municipal du 12 juillet 2021:
Le Conseil municipal décide de dénommer la nouvelle voie créée dans Pré Champon « rue de la Matinière ».

Hiver 2022: Les terrassements pour les voiries et fondations démarrent.

Avril 2024: Premières livraisons de maisons et appartements, les espaces publics sont en cours de finalisation.

INTERVIEW MANDIER : CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE COGNIN LES GORGES

Pierre Levrat a géré pendant une trentaine d'années la centrale hydroélectrique de Cognin les Gorges qui a été installée en 1910 par Monsieur Vial. Une page se tourne. La commune de Cognin les Gorges a rencontré les nouveaux propriétaires.

Commune de Cognin les Gorges :
Pouvez vous présenter et expliquer les motivations qui ont guidé votre achat ? Quelle est votre expérience de ce type de structure ?

Production d'Energie Bleue :
Nous sommes une société locale, Production d'Energie Bleue, basée à Vinay . Nous sommes deux frères associés, Alexis et Adrien Mandier, et nous sommes plus connus dans le monde des travaux publics. Dans le cadre de notre activité de travaux publics, nous avons participé à de nombreuses mises en place ou restauration de centrale hydroélectrique sur la partie TP (La Rivière, Renage…) Nous avons déjà oeuvré à la reprise totale de la station de la Rivière (barrage, conduite, station) et sommes en contact régulier avec les acteurs de ce milieu de l'hydroélectricité. Nous avions ce projet depuis assez longtemps d'être acteurs à notre compte sur ce type de projet. Pierre Levrat voulait passer le relais, nous nous connaissions, et nous avons construit ce projet de rachat au cours de l'année écoulée. Nous n'avons pas de compétences spécifiques dans le domaine électrique et dans le domaine du marché de l'électricité, mais nous n'hésiterons pas à travailler avec les personnes qui ont ces compétences, nous savons, dans le cadre de notre métier, travailler en partenariat.

CCG : *Quels sont les points forts et points faibles de cette structure ?*

PEB : La puissance actuelle de production est d'environ 150 kW. Un des points faibles actuels de cette structure est l'entretien de son captage. Il a besoin d'être curé régulièrement, ce qui occasionne des déplacements d'engins sur le site pour évacuer les résidus de curage. L'autre point faible est la présence des canalisations apparentes sur une partie de la chute. On peut faire mieux.

CCG : *Quels sont projets à court, moyen et long terme ?*

PEB : Pour fonctionner dans l'état, la structure a besoin d'une petite révision. Elle ne sera fonctionnelle qu'à l'automne 2024. A moyen et long terme, nous avons pour projet de reprendre la canalisation et le captage. Il existe des captages qui ne nécessitent quasiment plus d'entretien, c'est ce que nous voudrions mettre en place. Le changement de captage serait aussi l'occasion d'augmenter la hauteur de chute, donc la puissance de production. Enfin, le dernier objectif serait d'enfouir totalement la conduite et d'éliminer toutes les conduites visibles actuellement sur le site. Nous avons conscience que c'est un projet ambitieux, qui prendra du temps, au regard des contraintes du site. Ce site est classé, et nous conduirons ce projet avec toutes les autorités compétentes sur ce genre de site : Agence de l'Eau Rhône Alpes Méditerranée, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et

du Logement et la commune de Cognin-les-Gorges

CCG : *L'exploitation de cette centrale est-elle compatible, à votre avis, avec la politique Espace Naturel Sensible des Gorges du Nan ?*

PEB : Il nous semble que oui. Les énergies vertes sont des énergies d'avenir. L'impact négatif sera seulement celui des travaux si nous arrivons à conduire le projet évoqué. Ces travaux auront lieu une seule fois. Nous ferons le nécessaire pour respecter les préconisations demandées. Le fait d'enfouir toutes les canalisations va participer à l'amélioration de la qualité du site, un captage qui ne nécessite pas d'entretien évitera les trajets d'engins entre la centrale et le captage. Nous sommes prêts à réfléchir à une présentation pédagogique du fonctionnement de cette centrale pour les visiteurs de l'ENS. Enfin, nous avons appris que la commune de Cognin les Gorges a classé cette centrale en ZAenR (Zone d'accélération des énergies renouvelables), cette démarche va dans le sens de notre projet.

CCG:*Pensez vous que l'exploitation de cette centrale peut créer des conflits d'usages avec les promeneurs, pêcheurs et autres usagers de cet espace ?*

PEB : Nous n'allons pas modifier les choses, le seul impact sera celui des travaux s'ils ont lieu. Et ces travaux dureront quelques mois, mais pas des années, et nous ferons le nécessaire pour que nous puissions conduire ces travaux en toute sécurité, mais que les usagers puissent garder l'accès au site sous certaines conditions.

CCG: *Les Gorges du Nan étaient éclairées il y a quelques années avec l'énergie produite par cette centrale hydroélectrique. Seriez vous prêt à fournir de l'énergie pour cet éclairage ?*

PEB : La tendance actuelle est d'aller à la réduction de l'éclairage public. Le site est sensible. Mais si cela est possible quelques jours dans l'année, sans faire de frais énormes sur l'installation, nous ne fermons pas la porte. Mais cette démarche se fera en concertation avec tous les partenaires (commune, Département de l'Isère, Parc Naturel Régional du Vercors)

CCG : *Merci pour votre disponibilité et bienvenue sur notre commune.*

PEB
Production d'Energie Bleue

FRELONS ASIATIQUES

La campagne de piégage des frelons asiatiques est en cours depuis le 20 mars. Cinquante pièges ont été distribués, soit tout le stock disponible. Les premiers retours de prises sont de bonne augure et laissent présager un bilan favorable. La température n'étant pas la plus optimale en avril, la durée d'action sera prolongée de quinze jours (fin mai au lieu du 15). Les permanences de retours de pièges et de fiches bilan sont programées : **le mercredi 5 juin et samedi 8 juin de 9h à 10h**. Toutes les personnes concernées seront contactées via les coordonnées fournies.

TOILETTES PUBLIQUES

Rénovation des toilettes publiques.
Le Conseil municipal a décidé de rénover l'intérieur des toilettes publiques de la place de l'église.
Les travaux ont débuté lundi 4 mars par la vidange de la fosse. L'intérieur a été démoli par les services techniques de la commune afin de minimiser les coûts.
Les autres travaux, plus techniques et impactant en temps: carrelage, faïence, plomberie et cloisons, ont été réalisés par des artisans locaux.
L'ouverture au public aura lieu dans la seconde quinzaine de mai.

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLE (M.A.M.)

ERRATUM

Dans la dernière édition de notre journal la Maison d'Assistantes Maternelles (M.A.M.) a été nommée par erreur « La danse des petits loups » alors qu'elle se nomme :

« **La danse des petits pieds** ».

Le chantier évolue favorablement et l'ouverture aura lieu dans le courant du mois d'août.
L'équipe d'assistantes maternelles est maintenant au complet, elles ont commencé à rencontrer des parents et les préinscriptions ont débuté.
Les trois assistantes maternelles sont :
Céline Leroy tél : 0682068350
Céline Blain tél : 0689421809
Charlène Berruyer tél : 0610902506
Elles peuvent être également contactées par mail :
ladansedespetitspieds@hotmail.com .

RENCONTRE MAIRIE / GENDARMERIE

Le 11 mars dernier, Patrice Ferrouillat, maire, accompagné de Bernard Tarrade, conseiller municipal délégué à la vie quotidienne, ont rencontré le major commandant la communauté de brigades de Gendarmerie de Tullins, dont la commune dépend.
Il a été fait le point sur la sécurité sur la commune en 2023.
En matière de sécurité routière il n'a été constaté aucun accident corporel grave, ce dont on peut se réjouir. Les gendarmes sont intervenus trois fois pour des petits accidents sans gravité qui n'ont pas nécessité de constatation par leurs services. Dans la mission de prévention de l'insécurité routière, sur la commune, la présence des gendarmes est passée de 31 heures/gendarme en 2022 à 69 heures/gendarme en 2023.
En matière de délinquance proprement dite, il a été constaté quatre cambriolages ou tentatives en 2023 contre aucun en 2022, donc une augmentation mais nous restons très peu impactés, par rapport à d'autres communes du secteur, même si c'est encore trop. En terme de vols liés aux véhicules (vols de véhicules, dans les véhicules ou de carburant) la communauté de brigades de Tullins n'a constaté aucun fait en 2023 contre cinq en 2022.
Enfin, en 2023 le total heures/gendarme sur la commune (on parle de présence effective en stationnement) se monte à 335 heures, contre 250 en 2022.
Le message laissé par le major est de ne pas hésiter à appeler le 17 lorsqu'il est constaté quelque chose d'anormal ou la présence de personnes « suspectes ». Également ne pas hésiter à signaler tous les délits dont vous êtes éventuellement victimes.
Surtout pensez à fermer à clé vos portes y compris la journée et n'ouvrez pas aux personnes que vous ne connaissez pas, sans vous être assuré de leur appartenance réelle à une administration ou établissement public. En effet de nombreux voleurs ou escrocs se font passer pour des pompiers, gendarmes, services des eaux, EDF etc.

CEREMONIE DU 8 MAI 1945

Mercredi 8 mai à 11 heures, a été commémorée l'armistice de la Seconde Guerre Mondiale.
Les participants ont été accueillis en musique avec la marche des soldats de Robert Bruce.
Elle s'est déroulée sous l'autorité de Monsieur Patrice Ferrouillat maire de la commune de Cognin-les-Gorges accompagné des ses adjoints et des conseillers municipaux et en présence de nombreux habitants et enfants de la commune.
Après l'allocution du Maire, le message de monsieur Sébastien Lecornu Ministre des Armées et de madame Patricia Mirallés Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et de la Mémoire a été lu.
Le 21 février dernier, Missak Manouchian est entré au Panthéon, 80 ans jour pour jour après son exécution. Une reconnaissance ultime pour cet ouvrier, poète et résistant communiste à qui la nationalité française avait été refusée. 23 autres membres du groupe Manouchian, juifs, polonais, hongrois, italiens, espagnol, roumain et français, fusillés pour la plupart avec Manouchian le 21 février 1944 dans la clairière du Mont-Valérien. En hommage à tous les résistants, toutes nationalités confondues nous avons écouté "L'Affiche rouge" écrite par Louis Aragon et mise en musique par Léo Ferré . Elle était interprétée par le groupe de rock « Feu Chatterton ».
Il a été fait l'appel des Morts de la commune lors des deux Guerres Mondiales. Une gerbe a été déposée par le maire au pied du monument aux Morts. Il était accompagné des enfants de la commune qui y ont déposé chacun une rose.
Après la sonnerie aux Morts une minute de silence a été respectée et elle a pris fin avec la Marseillaise.
A la fin de la cérémonie les habitants ont partagé le verre de l'amitié préparé par Nathalie et Lilian du Bachop's bar et Fabien de l'épicerie.

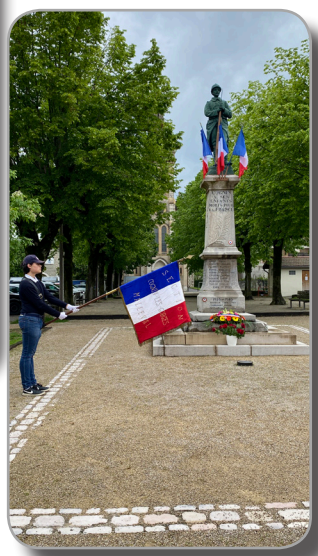

INCIVILITES

Il est regrettable de constater encore des incivilités sur la commune. Il s'agit cette fois des excréments de nos amis canins qui « fleurissent » nos terrains et plus particulièrement dans le parc Saint Joseph, dans le pré se situant au-dessous et sur le terrain de foot. Bref, les endroits où nos enfants aiment s'amuser. Il est particulièrement désagréable de voir revenir les enfants avec les chaussures crottées quand ce ne sont pas les vêtements.
Ce constat est fait par les élus, les employés municipaux et les habitants qui viennent s'en plaindre à la mairie. Cela est d'autant plus déplorable que des distributeurs de sacs plastiques ont été installés dans ces diverses zones.
La municipalité lance donc un appel aux quelques propriétaires indélicats, pour qu'ils accompagnent leurs animaux en dehors de ces zones et qu'ils ramassent les crottes de leurs chiens à l'issue des besoins.
Merci pour les enfants afin qu'ils puissent s'amuser sans problème en ces lieux.
Enfin cette demande de ramasser les crottes de son ou ses chiens vaut pour tous les endroits piétonniers de la commune.

AU FIL DES ARCHIVES COMMUNALES...

« Foudre d'eau » par M. Fays, curé de la paroisse de Cognin

Ad majorem Dei gloriam et ad….memoram, juctus es, domine et victum judicium terram

« Entre cette montagne et une autre , dite la montagne de Coulure, il y a un hameau autrefois de la paroisse de Cognin, aujourd'hui succursale où il y a un prêtre desservant depuis 1672. Cet endroit est un vrai entonnoir, la montagne divisée en deux, laisse un passage assez large où passent toutes les eaux, ayant à droite et à gauche des rochers d'une hauteur prodigieuse. C'est là où se forme un torrent qui ne tarit jamais, dont les eaux servent pour l'usage des habitants de Cognin, pour celui des moulins et pour arroser les prairies; mais torrent quelques fois si impétueux et si gros, qu'il se fait entendre des paroisses voisines.
Le plus fort débordement fut celui de 1721 qui causa de grands dommages et emporta une scierie; mais celui qui est arrivé en cette année 1776, le 21 mai, les surpasse tous et causa un mal infini aux habitants. Sur les quatre heures du soir, la montagne se couvrit d'un nuage épais et trés noir, une grosse grêle et une pluie affreuse ensuivent les effets terribles. Le torrent se déborda tout à coup et d'une façon à épouvanter tout le monde; il eut bientôt comblé son lit par les pierres, graviers, et terre qu'il entrainait. Il s'éleva juste au dessus de quinze pieds et se répandit de tous côtés avec la même impétuosité, ravageant toutes les prairies depuis sa sortie de la montagne jusqu'à l'Isère. Tout fut renversé et les arbres arrachés.
Ce n'est pas là tout le mal; en se débordant, il fit tomber trois maisons et mit les autres sur le bord du précipice, parce qu'il prit sa direction du côté du village et tourna ensuite emportant un terrain du domaine de la Tour. Les jardins de particuliers ont également péri, les mûriers et noyers n'ont pu résister.
La foudre d'eau et de grêle n'a pas généralement endommagé toute la paroisse, ne s'étant pas trop écartée de la montagne, mais toutes les maisons du bas ont été ensevelies par les pierres ou inondées. Les particuliers ont tout perdu. Par le grand volume d'eau et par sa rapidité, une partie des terres ensemencées de blé, légumes ou chanvre ont été ensevelies sous le poids du limon, sans espérance de récolte. Montchardon a généralement tout perdu et tous les habitants sont réduits à la mendicité, ceux de Malleval sont dans le même cas. On ne peut estimer la perte que ce torrent a causé. Les habitants, par leurs propres forces, ne s'en relèveront jamais, il n'y a qu'une main royale qui puisse leur donner les secours. Le Seigneur qui dirige le coeur des rois nous rendra le nôtre favorable et propice. Que l'ange qui veille à son gouvernement nous fassent grâce au pied du trône de Sa Majesté, c'est le souhait du pasteur et de ses ouailles. Amen »

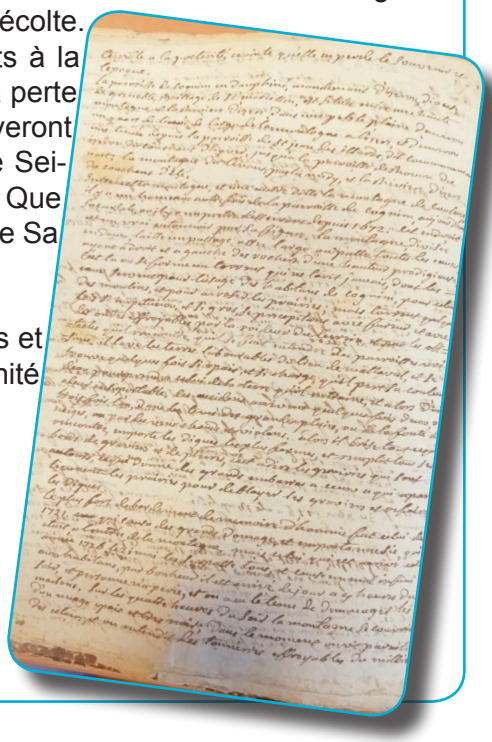

Tout le monde crut qu'il n'y aurait point de récolte sur la montagne, les blés et les seigles ayant été hachés par la grêle. Cependant, par un coup de la divinité providence, la récolte fut magnifique contre toute espérance.

Source: archives des registres paroissiaux de Cognin 1763-1792

EXPOSITION : AU FIL DE L'EAU...

Une vingtaine de photographies ont été sélectionnées pour animer les ruelles de notre village, sur le thème de l'eau.
Nous tenons à remercier les personnes qui ont participé pour la qualité et la beauté des clichés présentés.

L'exposition aura lieu du **1er juin à fin septembre 2024.**

Nous vous invitons toutes et tous à participer au vernissage de cette exposition afin de partager un moment convivial avec les photographes le :

Samedi 1er juin à 18h au parc Saint Joseph

Les photographies de l'année précédente sur le thème du Détail seront également exposées au Parc Saint Joseph.

SOIREES THEATRE

FETE DE LA MUSIQUE

Vendredi 21/06
Fête de la musique au Bachop's Bar
à partir de 19h00,
avec Martine aux platines
Merci de penser à réserver!

FOYER RURAL

Le Foyer Rural de Cognin-Les-Gorges organise une Marche Verte le 25 mai dans la commune pour collecter les déchets et sensibiliser les concitoyens à préserver notre environnement. Venez nombreux pour participer à cette Green Walk. Rendez-vous au stade de Cognin-Les-Gorges à 9h. Accueil chaleureux et buvette en fin de parcours.

CLUB DES GORGES DU NAN

Notre assemblée générale s'est tenue en mars. Après avoir présenté le rapport financier et d'activité, adoptés à l'unanimité, l'ensemble du bureau a été reconduit, Lucette restant notre présidente, secondée par Sylvette secrétaire, et Mireille trésorière. Notre Maire, Patrice Ferrouillat était présent et a partagé avec nous, pâtisseries et boissons offertes traditionnellement par la municipalité.
Il a été convenu lors de cette assemblée générale, que nous nous retrouverions pour déguster le chevreau, ce qui a été fait et a rassemblé une vingtaine de personnes à Chevrières. Une bien belle journée, avec un peu de bise mais avec le soleil et une belle luminosité qui ont permis à quelques-uns en forme, d'entamer la digestion en se rendant à la chapelle surmontant le château du Golard pour admirer le panorama.
Le pique-nique de l'été dernier ayant été plébiscité , nous le reconduirons cette année.

AAPPMA

Le 4 mai dernier a eu lieu le quatrième Atelier Pêche Nature au bord du Nan . Beau temps pour prendre de belles truites de le pisciculture d'Izeron. Perfectionnement de la technique de la pêche au toc.

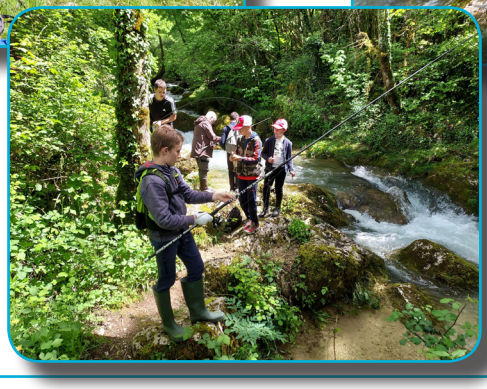

ACCA

Depuis la fin du mois de mars, les membres de l'ACCA de Cognin-Les-Gorges ont débuté l'aménagement et la construction de la maison de la chasse. Après plusieurs mois de démarches, le projet prend forme. La structure principale, la toiture,les menuiseries et le bardage bois sont installés. L'assainissement et la viabilisation sont terminées. L'intégration du local est réussie.

Nous invitons **toutes les associations du Village** à nous contacter pour faire paraître leurs articles dans les prochaines parutions du journal isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

INFO DON DU SANG

Le don du sang étant une grande cause nationale, ci-joint les résultats des collectes des années antérieures, ainsi que la représentation géographique des donneurs de notre secteur.

Prochaines collectes de sang à Vinay :

lundi 15 juillet 2024
lundi 23 septembre 2024
mardi 10 décembre 2024
Une prise de Rendez-vous est souhaitable :dondesang.efs.sante.fr

Collecte de VINAY - 2022/2023

Nombre de donneurs s'étant présentés au moins une fois sur cette collecte au cours des 3 dernières années et étant invités sur cette collecte sous réserve de leur éligibilité : 464

Les résultats des collectes en 2022 et 2023

Année	Nombre Collectes	Nombre Candidatures	Nombre Candidatures Moyen / Collecte	Nombre Dons ST	Nombre Dons Moyen / Collecte	Nombre Donneurs	Indice Fidélité	Donneurs 1er don	% 1er don
2022	5	446	89,2	407	81,4	254	1,60	15	3,7%
2023	5	417	83,4	381	76,2	234	1,63	15	3,9%

Les collectes en détail

Date Collecte 2022	Horaires	Nbre candid.	Nbre Dons ST	Donneurs 1er don	% 1er don
07/02/22	16:00 - 19:30	96	89	2	2,2%
19/04/22	16:00 - 19:30	76	71	5	7,0%
19/07/22	16:00 - 19:30	106	92	3	3,3%
27/09/22	16:00 - 19:30	83	75	2	2,7%
06/12/22	16:00 - 19:30	85	80	3	3,8%
Total		**446**	**407**	**15**	**3,69%**

Date Collecte 2023	Horaires	Nbre candid.	Nbre Dons ST	Donneurs 1er don	% 1er don
06/02/23	16:00 - 19:30	91	82	4	4,9%
18/04/23	16:00 - 19:30	82	78	2	2,6%
18/07/23	16:00 - 19:30	69	64	4	6,3%
26/09/23	16:00 - 19:30	86	81	2	2,5%
12/12/23	16:00 - 19:30	89	76	3	3,9%
Total		**417**	**381**	**15**	**3,94%**

Nombre de dons	2023	%	2022	%
1	136	58,1%	152	59,8%
2	59	25,2%	66	26,0%
3	31	13,2%	22	8,7%
4	6	2,6%	13	5,1%
5	2	0,9%	1	0,4%
Total	**234**	**100%**	**254**	**100%**

En 2023, 136 donneurs ont donné 1 fois, 59 donneurs ont donné 2 fois ...

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG - FICHE COLLECTE - 16/01/24

dondesang.efs.sante.fr 1/2

Age	2023	%	2022	%
18-24 ans	20	8,5%	22	8,7%
25-34 ans	35	15,0%	40	15,7%
35-44 ans	48	20,5%	57	22,4%
45-54 ans	57	24,4%	64	25,2%
55 et +	74	31,6%	71	28,0%
Total	234	100%	254	100%

Sexe	2023	%	2022	%
Homme	121	51,7%	125	49,2%
Femme	113	48,3%	129	50,8%
Total	234	100%	254	100%

Candidats actifs :

Ce sont les candidats invités à la collecte de VINAY, sous réserve de leur éligibilité et ayant réalisé au moins une candidature au cours des 3 ans, quel que soit le lieu de collecte : 813

Profils des "Candidats Actifs"	Nombre Donneurs	%
Les primo candidats	52	6,4%
Les donneurs fidèles	434	53,4%
Les donneurs avec un dernier don de plus d'1 an	327	40,2%
Total	813	100,00%

Sur les 813 donneurs qui sont invités à la collecte de VINAY, 52 sont des nouveaux candidats, 434 sont des donneurs réguliers avec 1 candidature de moins d'1 an et 327 sont des donneurs dont la dernière candidature remonte à plus d'un an.

Les donneurs de plasmas :

Sur les 353 donneurs ayant donné à au moins une des collectes de VINAY en 2022 et 2023, 3 ont donné(s) pour la première fois en plasma et 2 donneur(s) plasma connus ont donné sur la période dans l'ETS de référence.

Donneurs de Plasma	Nombre Donneurs	%
Les primo donneurs de plasma	3	60,0%
Les donneurs de plasma déjà connu	2	40,00%
Total	5	100,00%

Provenance de donneurs

Communes des donneurs - TOP 10	Provenance des donneurs avec un don en 2023	Nb donneurs habitants cette ville (avec un don en 2023)	Don 2023 % de donneurs avec au moins un don d'aphérèse	Nombre Habitants en âge de donner (INSEE)	Taux de générosité: nb donneurs de la commune/nb d'hab en âge de donner	Répartition des 234 donneurs de l'année 2023 suivant leur commune d'habitation	Cumul
38470 - Vinay	93	124	1,6%	2 710	4,6%	24,4%	24,4%
38470 - Beaulieu	18	26	3,8%	413	6,3%	4,7%	29,1%
38470 - L'Albenc	13	28	10,7%	824	3,4%	3,4%	32,5%
38160 - Saint-Marcellin	10	246	4,1%	4 832	5,1%	2,6%	35,2%
38470 - Chantesse	10	23	4,3%	231	10,0%	2,6%	37,8%
38470 - Têche	10	23		355	6,5%	2,6%	40,4%
38470 - Rovon	9	14		414	3,4%	2,4%	42,8%
38470 - Notre-Dame-de-l'	9	11	9,1%	299	3,7%	2,4%	45,1%
38470 - Saint-Gervais	7	13	15,4%	369	3,5%	1,8%	47,0%
38470 - Chasselay	7	17		259	6,6%	1,8%	48,8%

93 donneurs habitent Vinay et donnent à VINAY. 124 donneurs habitent Vinay et donnent leur sang. Sur ces 124 donneurs, 2% ont donné en 2023 au moins une fois en aphérèse. 2710 personnes habitent Vinay et ont entre 18 et 70 ans. 5% de la population en âge de donner de Vinay donne son sang. En 2023, 24% des donneurs de la collecte VINAY habitaient Vinay.

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG - FICHE COLLECTE - 16/01/24

dondesang.efs.sante.fr 2/2

Terrine de courgette au basilic

500g d'oignons émincés
2 cc d'huile d'olive
1 kg de courgettes
6 œufs
1boite de tomates concassées
1 poignée de basilic
1 gousse d'ail
Sel, poivre

Préchauffer le four à 200° (th.6). Faire revenir les oignons dans une poêle avec l'huile d'olive. Eplucher les courgettes, les couper en rondelles. Les ajouter aux oignons.
Saler, poivrer et laisser cuire environ 30 minutes. Quand les légumes sont bien cuits, les écraser à travers une passoire pour éliminer l'excès d'eau.
Battre les œufs en omelette. Les incorporer à la préparation et verser le tout dans un moule à cake antiadhésif ou recouvert d'une feuille de cuisson. Cuire au four au bain-marie pendant 30 minutes.
Pendant ce temps, préparer le coulis de tomate au basilic. Verser la pulpe de tomate dans une casserole et faire réduire à feu doux. Ajouter un peu d'ail haché. Saler et poivrer. Mixer puis ajouter une poignée de basilic ciselé.
Réserver les deux préparations au frais. Servir cette terrine très froide avec le coulis en saucière.

JEUX

ANAGRAMMES

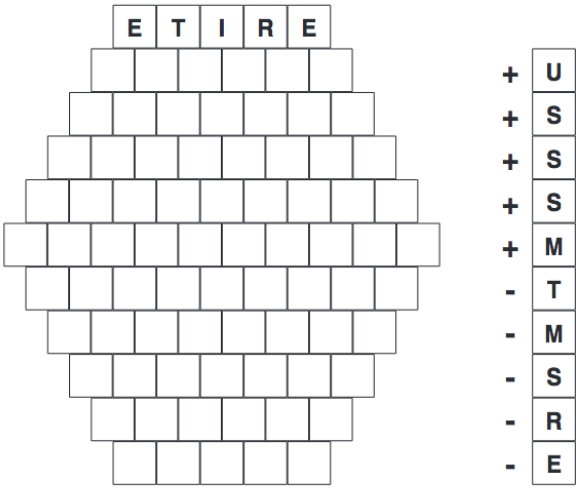

A CHAQUE ÉTAPE, TROUVEZ LE MOT SUIVANT EN AJOUTANT OU EN RETRANCHANT, COMME INDIQUÉ, LA LETTRE SITUÉE À DROITE DU TABLEAU.
S'IL Y A PLUSIEURS SOLUTIONS POSSIBLES, ON PRIVILÉGIE D'ABORD LES NOMS COMMUNS OU ADJECTIFS AU SINGULIER, ENSUITE LES PLURIELS, ET EN DERNIER LIEU LES FORMES CONJUGUÉES.

Solutions dans le prochain numéro

SOLUTION JEU N°77

	C		L		U		S		T		L		D
R	O	C	A	I	L	L	E		A	G	A	V	E
	Q	U	I		M	I	M	O	S	A		I	V
M	U	L	C	H		E	A	U		Z	I	V	A
	E	T		A	V	R	I	L		O	R	A	L
A	L	I	S	I	E	R		A	R	N	I	C	A
	I	V	E		R	E	G	N	A		S	E	M
A	C	A	C	I	A		I	B	I	S		S	E
	O	R	A	I	N		B	A	S	T	E		S
U	T		T		D	O	U	T	I	O	N	S	
		F	E	N	A	I	S	O	N		G	A	P
S	A	L	U	A		G		R		E	R	R	A
	J	A	R	D	I	N	E		E	X	A	C	T
D	O	N		A	C	O	N	I	T		I	L	E
	N	E	U	R	O	N	E		A	N	S	E	
E	C	U	S		N		R	A	Y	A			L
		S	E	V	E		V	I	E	I	L	L	I
B	L	E		A	S	T	E	R		N	U	E	S

	T	I	S	S	E	E	▶							A faire en aire de repos et surtout pas au volant
E	S	T	I	V	E	S	▶							Fait désormais l'objet d'une surveillance automatique
	S	H	E	R	P	A	▶							Utiles la nuit
S	I	G	N	A	L	A	▶							Ils ont donné leur nom à une autoroute vers Calais (A26)
	F	A	R	C	I	T	▶							Souvent chargé sur l'autoroute des vacances
E	L	A	R	G	I	E	▶							A bien arrimer sur la voiture
	P	E	S	A	G	E	▶							Passages obligés sur une autoroute
R	O	T	I	S	S	E	▶							Sur autoroute, elles portent des numéros
	M	A	N	I	O	C	▶							Fréquemment rencontré sur autoroute
R	E	L	I	A	N	T	▶							Une vitesse rare sur autoroute, sauf en cas de bouchon

REPORTEZ LES ANAGRAMMES DES MOTS DE LA GRILLE DE GAUCHE DANS LA GRILLE DE DROITE, À L'AIDE DES DÉFINITIONS INDIQUÉES.

Cet espace est reservé aux professionnels de notre commune, si vous souhaitez y être mentionné il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées
isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

ASSISTANTES MATERNELLES

Vanessa REBBOAH
Assistante Maternelle Agréée
06 43 35 17 99
199 Rue St Joseph - 38470 Cognin-les-Gorges

ARGOUD MARIE-CLAUDE
15 lot la tour 38470 Cognin-les-Gorges, **Assistante Maternelle Agréée** 0476386136 ou 0610173103

CABINET INFIRMIER

Soins infirmiers à domicile sur RDV
Carine JANNON
Crystel VALENTIN
Jean-François OFFRET
06.31.63.53.41

ARTISANS

MR Conception
(Matthieu Revol)
Artisans, décoration d'intérieur et extérieur en tous genres en bois et résine époxy.
73 route de Montchardon
38470 Cognin les Gorges
0785093380
mr.conception@outlook.fr
Facebook et YouTube video
sous le nom MR Conception

SOPHROLOGIE

AURELIE GUIGNIER
SOPHROLOGUE ei

En toute simplicité, apprenez à relever les défis du quotidien.

Certifiée RNCP
Secteur Sud-Grésivaudan
Ou en visioconférence
0766453727
aurelieguignier.sophrologue@gmail.com
https://aurelie-sophro-isere.fr

TRAITEUR

LAURENT VOIRON TRAITEUR
PLUS QU'UN MÉTIER, UNE PASSION
117 rue de chaponnière
38470 COGNIN LES GORGES
Tél: 06 19 54 48 65
04 76 36 19 78
Mail: voiron.traiteur@hotmail.fr
TOUT REPAS
NOTRE SPÉCIALITÉ: LES BUFFETS À THÈME
VOTRE MARIAGE SUR MESURE

ART FLORAL

Ateliers floraux | Créations
L'Atelier de Dame Nature
À Cognin-les-Gorges
Emeline : 07 82 81 02 03
l_atelier_de_dame_nature

Initiez vous à l'art floral et repartez avec votre création.
Je serai là pour vous guider et vous faire part de ma passion de créer. Un anniversaire, une soirée entre amies, un EVJF ou un simple moment de détente rien que pour vous... Pensez à
L'Atelier de Dame Nature
Découvrez mon univers végétal et bucolique à travers mes créations.
Au plaisir de créer avec/pour vous
Emeline

COMMERCANTS

BAR - RESTAURATION RAPIDE - PRESSE - LOTO
BACHOP'S BAR
04-76-38-94-70
Bachops-bar@hotmail.com
Bachop's Bar
17 rue la trainière 38470 Cognin les Gorges

Épicerie de Cognin Les Gorges
04.76.64.19.06
Fournier Portable Facebook
Fabien 06.45.42.30.83 Épicerie de cognin

06.28.56.85.04
charlottebonnin
Charlotte coiffure à domicile
cognin les gorges et environ

Coiffure à domicile
Tarifs :
Shampoing brushing 20/30€
Shampoing coupe brushing 30/40€
Shampoing coupe couleur brushing 60/70€
Shampoing coupe mèches brushing 100/130€
Shampoing permanente coupe brushing 70/80€
Lissage brésilien 120/180€
Coupe homme 20€
Soins botox 80/100€
Junior jusqu'à a 10 ans 15€
Soins offert pour toutes prestations
Un supplément peut être appliqué selon la longueur et l épaisseur des cheveux

PRODUITS REGIONAUX

LA FERME RODET
38470 Cognin-les-Gorges
06 70 27 80 21
06 23 97 00 29
ent.rodet@gmail.com
la Ferme Rodet
Noix, Viande et Fromage
VENTE DIRECTE
Noix et huile de noix
Viande de bœuf et de veau
Fromage de chèvre

*****INFORMATION FERMETURE CANAL VILLAGE*****

Le canal du village sera fermé à partir de la prise d'eau de la centrale électrique du mardi 4 juin à partir de 16h jusqu'au jeudi 6 juin 2024 à 16h afin de pouvoir réaliser des travaux de curage et nettoyage au sein des bassins et canaux du village.
Merci de laisser en place la dérivation qui sera installée.

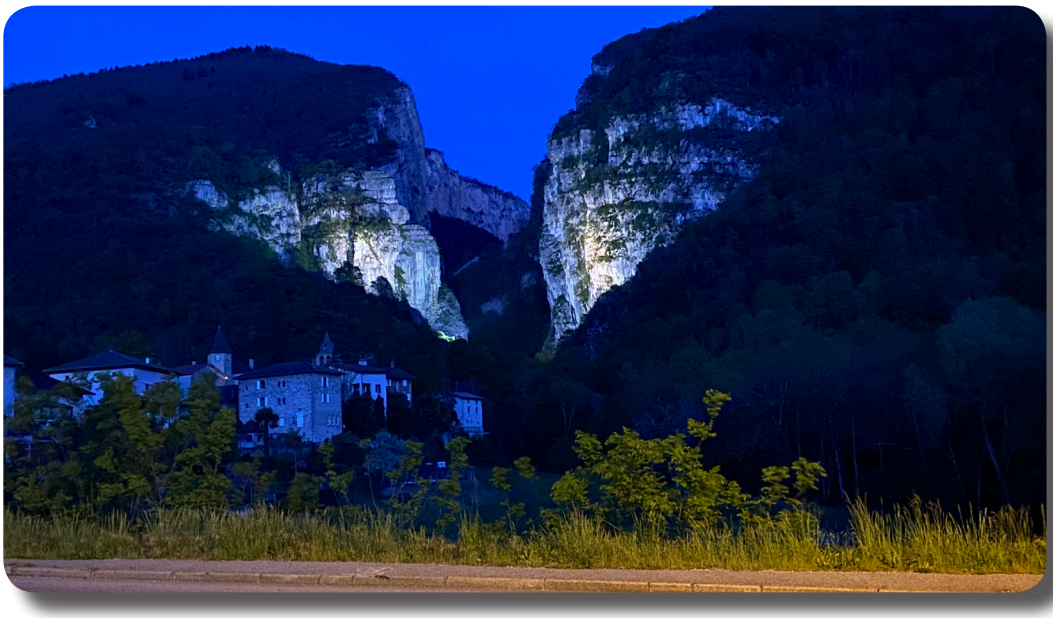

INFOS PRATIQUES

Horaires ouverture Mairie au public
Du mardi et jeudi
de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h
04 76 38 31 31

Horaires Bureau de poste
Lundi, mardi, jeudi ,vendredi :
8h45 à 11h et 14h à 15h30
Samedi : 9h à 11h
(Fermé le mercredi)
Tel : 04 76 38 31 00

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque
Mardi et Vendredi 16h à 19h

Contact location Salle des fêtes
Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

Contact Paroisse
Marie-Pierre VEYRET : 04 76 38 54 12 (répondeur) ou 07 87 66 15 53.

Horaires d'ouverture déchèterie de Vinay
lundi, mercredi et vendredi
9h à 12h et de 13h30 à 18h
mardi et jeudi de 13h30 à 18h
le samedi de 9h à 18h

CONGES ANNUELS D'ETE

Secrétariat de Mairie
Fermeture annuelle :
du 01/08/24 au 19/08/24

Bureau de poste
Fermeture annuelle :
du 29/07/24 au 18/08/24

Le prochain bulletin municipal, l'écho des Gorges , paraîtra en JUILLET 2024. Professionnels, Particuliers, Associations et annonceurs doivent faire parvenir leurs articles avant le 3 JUILLET 2024

L'écho des Gorges
Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cognin-les-Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32
mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr
Directeur de Publication
Patrice FERROUILLAT
Rédacteur en Chef
Sophie BOREL
Illustration, photos
Isabelle VEYRET,
Geoffrey GIRARD,
Service Communication
Yolaine WINGERTER
Comité de Rédaction
Sophie BOREL,
Julien DOLIN
Geoffrey GIRARD
Valérie SIMOENS
Bernard TARRADE
Nathalie VEHIER
Isabelle VEYRET
Marie-Pierre VEYRET
Ont participé à ce numéro
Les associations de Cognin-les-Gorges,
Ne pas jeter sur la voie publique
Tirage à 330 exemplaires.